



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Adjoint au chef du département concours-autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel

Administrateur civil/territorial
(le cas échéant dans le cadre d'une mobilité statutaire)
Contractuel de catégorie A+

ETABLISSEMENT

**Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction
de la fonction publique hospitalière (CNG)**

Localisation : Immeuble Le Ponant – B – 21, rue Leblanc – 75737 Paris Cedex 15

Métro : Balard (Ligne 8)

RER C : Boulevard Victor – Pont du Garigliano

Bus : 88 ou 42 (Arrêt Terminus - Hôpital Européen Georges Pompidou)

PC ou Tramway : Boulevard Victor-Pont du Garigliano

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le CNG est un établissement public administratif (EPA) placé sous la tutelle du Ministre chargé de la santé et mis en place par décret du 4 mai 2007.

Il compte 125 agents répartis entre la direction générale et 4 départements :

- Le département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel
- Le département de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière
- Le département de gestion des praticiens hospitaliers
- Le département des affaires générales

Il est chargé, pour l'essentiel, de porter la modernisation de la gestion des cadres supérieurs du système sanitaire, social et médico-social public, d'assurer le soutien aux réformes hospitalières et à l'évolution des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de développer l'accompagnement collectif et individuel de plus de 48 000 professionnels (42 000 praticiens hospitaliers, 5300 directeurs d'hôpital et directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, 1000 directeurs des soins) dont il assure la gestion, enfin d'organiser les 18 concours nationaux de recrutement de ces professionnels ainsi que des attachés d'administration hospitalière et des praticiens dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Le poste proposé se situe au sein du Département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel, auprès du chef de ce département

Le département concours, exercice, mobilité développement professionnel assure, sous la responsabilité d'un chef de département assisté d'un adjoint, l'organisation de divers concours nationaux de recrutement de personnels administratifs et médicaux des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux. L'accompagnement des directeurs de la fonction publique hospitalière et des praticiens hospitaliers dans l'élaboration d'un projet professionnel jusqu'à sa réalisation ainsi que la gestion des procédures d'autorisation d'exercice de la profession de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme et de pharmacien.

A cet effet, le département est organisé en 3 unités et une cellule transversale.

1° L'Unité des concours médicaux nationaux est chargée de la préparation, de l'organisation matérielle et du suivi du concours national des praticiens hospitaliers, des concours et examens donnant accès au troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques ainsi que les épreuves de vérification des connaissances permettant aux lauréats titulaires d'un diplôme hors Union européenne d'obtenir l'autorisation d'exercer les professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien. Elle participe, en lien avec la direction générale et la cellule statistiques, à la production d'éléments statistiques relatifs à ces concours ;

2° L'unité des concours administratifs nationaux est chargée de la préparation, de l'organisation matérielle et du suivi des concours de recrutement des directeurs de la fonction publique hospitalière (directeur d'hôpital, directeur d'établissement sanitaire social et médico-social et directeurs des soins), des attachés d'administration hospitalière ainsi que les cycles préparatoires correspondant à ces concours. Elle participe à la production des statistiques en lien avec la direction générale et la cellule statistiques et à la détermination, en lien avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du nombre de poste ouverts à ces concours.

Une cellule transversale concours est chargée, sous l'autorité des chefs d'unités des concours, de la gestion et du secrétariat des commissions d'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien ainsi que de la gestion et du secrétariat de la section de la commission compétente pour l'examen des autorisations d'exercice des fonctions de biologiste médical prévues aux articles L. 6213-2 et L. 6213-3 du même code.

3° L'Unité mobilité – développement professionnel assure le suivi des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière placés en recherche d'affectation et leur propose des dispositifs d'accompagnement appropriés à leur projet de retour à l'emploi. A cet effet, elle organise, en lien avec les départements de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière et des praticiens hospitaliers, les missions, stages et actions de formation en vue, notamment, d'une reconversion professionnelle des intéressés. Elle assure également la coordination générale de ces activités en lien avec les différents acteurs institutionnels, Par ailleurs, elle accompagne dans une approche de diversification de leur parcours individuels de carrière, les professionnels désireux de s'inscrire dans un nouveau projet tout en poursuivant leur activité. Elle met en œuvre les actions nécessaires à cet accompagnement personnalisé.

Elle assure enfin, en lien avec la cellule communication du CNG et les départements de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière et des praticiens hospitaliers, le pilotage et la mise en œuvre d'une bourse de l'emploi destinée aux publics du CNG.

Moyens du département :

Nombre d'agents : 32 dont :

- 14 de type catégorie A
- 18 de type catégorie B

DEFINITION DU POSTE

Fonctions : adjoint au chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel

Sous l'autorité du chef de département, l'adjoint aura vocation à connaître l'ensemble des questions intéressant le département, à le suppléer ou le remplacer dans tous les champs de compétence et l'ensemble des missions qui lui sont dévolues et à ce titre :

- à apporter sa collaboration à l'animation et au pilotage de l'équipe par délégation du chef de département ;
- à coordonner les travaux demandés par le chef de département et veiller à leur suivi ;
- à préparer, en lien avec les chefs d'unité, les dossiers soumis au chef de département ;
- à participer à l'élaboration d'études et analyses relatives à l'activité du département ;
- à assurer la responsabilité de référent du département sur les questions relatives au système d'information ;
- à prendre en charge le suivi du dossier relatif à la bourse de l'emploi ;
- à travailler en relais avec les autres départements du CNG
- à recevoir, par délégation du chef de département, en tant que de besoin, les professionnels en recherche d'affectation ;
- à être partie prenante du réseau de partenaires hospitaliers permettant de faire vivre et valoriser l'activité du département ;
- à participer aux actions de communication internes et externes.

COMPETENCES REQUISES

- Perception des enjeux stratégiques et capacité à être à l'interface des orientations institutionnelles ;
 - Appréhension des missions et des enjeux portés par le CNG et bonne connaissance de son environnement ;
 - Grande réactivité et capacité à répondre rapidement aux sollicitations et commandes diverses pour éclairer les décisions de la direction générale et des autorités de tutelle ;
 - Connaissance approfondie des milieux institutionnels et professionnels, notamment - hospitaliers et si possible de la recherche ;
 - Capacité au management et à l'animation d'équipe, grand sens relationnel ;
 - Capacité à animer des groupes de travail, à mener ou à coopérer à des études et des travaux et à porter ou participer à des projets transversaux pouvant associer des professionnels issus des secteurs public et privé ;
 - Goût de l'innovation et esprit de créativité ;
 - Esprit de synthèse et d'analyse et aptitude à l'évaluation en vue de la production de documents à des fins de communication institutionnelle.
 - Rigueur et discrétion professionnelle
 - Capacité à repérer et à adapter des pratiques de GRH innovantes dans le secteur public ou privé.
- Obligations ponctuelles ou spécifiques**
- Disponibilité en fonction des cycles de travail (opérations de concours, notamment).

CONTACTS

Danielle TOUPILLIER, Directrice générale du CNG
Marie-Claude CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL, Directrice générale adjointe
☎ 01-77-35-61-00
Isabelle PUJADE-LAURINE, Chef du département
Philippe TOUZY, Adjoint
☎ 01 77 35 62 70